

Question 1

Le PIB, pour produit intérieur brut, est un des agrégats macroéconomiques les plus commentés. En effet, la bonne santé de l'économie française est évaluée à l'aune de l'évolution du PIB en volume qui mesure la croissance économique. Le PIB peut être calculé de trois manières. C'est un indicateur de plus en plus contesté qui présente un certain nombre de limites. Des indicateurs complémentaires ont été progressivement forgés pour y remédier.

Le PIB peut être calculé de trois manières. Selon une approche par l'offre, il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des unités productrices résidentes. Selon une approche par la demande, il est égal à la somme des emplois finals, déduction faite des importations. Autrement dit, la somme de l'investissement, de la consommation finale, du solde de la balance commerciale. Selon l'approche par les revenus, il est égal à la somme de la rémunération des salariés, de l'Excédent Brut d'Exploitation et des impôts sur la production et les importations auxquels on retire les subventions. Il y a donc trois manières de mesurer la richesse produite sur le territoire économique français par les unités institutionnelles résidentes.

Le PIB comporte un certain nombre de limites qui en font un mauvais indicateur de bien-être et de la qualité de vie. Il ne prend pas en compte le travail domestique, c'est-à-dire le travail réalisé dans le cadre du foyer et non rémunéré. Il ne prend pas non plus en compte le bénévolat associatif qui contribue pourtant au bien-être. Il ne dit rien de la répartition des fruits de la croissance. Il peut y avoir un PIB élevé avec des inégalités fortes. Enfin, certaines activités incluses dans le PIB dégradent l'environnement, alimentent le réchauffement climatique, dégradant ainsi les conditions de vie. C'est le cas de l'activité de la branche pétrolière.

Des indicateurs complémentaires ont été développés pour remédier à ces limites. C'est le cas de l'IDH (Indice de développement humain) élaboré par le PNUD en 1990 et qui tient compte du revenu par habitant, de l'espérance de vie à la naissance et du niveau d'éducation. Plus récemment 17 objectifs de développement durable (ODD) ont été élaborés au niveau mondial. L'Insee s'appuie sur ces ODD dans certaines publications nationales et régionales. Enfin, en novembre 2024, l'Insee a proposé pour la première fois des comptes nationaux augmentés qui se focalisent sur les émissions de gaz à effet de serre et les inégalités de revenus entre ménages.

Si le PIB reste un très bon indicateur pour mesurer la performance économique, ses limites sont de plus en plus ~~com~~ connues depuis le rapport Stiglitz - Sen - Fitoussi de 2009.

L'Insee propose ainsi de plus en plus d'indicateurs alternatifs, notamment des indicateurs expérimentaux tels que le produit intérieur net ajusté du coût des émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre des comptes nationaux "augmentés".

Question 2 -

La discrimination se définit comme le fait d'avoir une action (par ~~se~~ oral ou physiquement) qui induit une différence de traitement entre deux catégories de personnes sur des ~~critères~~ thèmes définis (comme le commerce, le travail par exemple). Il existe 26 critères discriminants reconnus par la loi française actuellement. Un 27^e critère est en cours de validation à l'Assemblée nationale : celui de la coiffure. Parmi ces 26 critères, les plus connus sont le sexe, l'origine, le handicap. Ils constituent la majorité des plaintes et signalements.

Heureusement, depuis plusieurs années, les discriminations sont dénoncées. Il existe des outils de prévention et de sensibilisation. Au niveau national, des campagnes de communication sont régulières, accompagnées de nombreuses "journées nationales" qui commencent à porter leurs fruits. À l'Insee, de nombreuses formations sont disponibles qui permettent une sensibilisation des agents. Certaines

sont préconisées pour la prise de certains postes. Par exemple, le management en situation de handicap. L'Insee a mis en place de nombreux référents locaux pour devenir l'interlocuteur privilégié en cas de besoin. Citons par exemple le référent diversité et handicap.

Ainsi, la Direction générale se trouve aussi un référent national à la diversité qui est très investi dans son rôle et recense régulièrement des binômes pour sensibiliser plusieurs fois par an à la discrimination tous les agents de l'Insee. D'ailleurs, la formation laïcité est obligatoire.

Donc, lors d'une situation de discrimination liée au sexe, il faut agir. L'humain n'est plus une excuse. En premier lieu, il faut verbaliser la discrimination. Ce n'est pas tolérable. Ensuite, il faut rassurer la personne discriminée. Elle n'est pas seule et elle n'a rien fait de mal.

Le signalement à autrui est une étape indispensable. Tous les agents sont acteurs du signalement - soit au N+1, soit à l'assistant de prévention, soit au référent concerné. Il existe un registre de santé et sécurité au travail à disposition de tous les agents à l'Insee. Il peut se faire de manière anonyme.

Hors Insee, il existe des médiateurs. On peut aussi saisir le Défenseur des Droits (signal fort - c'est une femme).

De nombreuses démarches existent pour lutter contre les discriminations. De tels actes et propos ne sont plus admissibles dans une société au 21^e siècle.

Chacun doit être acteur de cette lutte.

Question 3

Le Service Statistique Public (SSP = Insee + SSM Services Statistiques Ministériels) produit de très nombreuses données dont il faut garantir la confidentialité par le secret statistique. Nous établirons d'abord son cadrage juridique, puis nous rappellerons son objectif et les règles à respecter pour le mettre en place.

La loi de 1959 sur la confidentialité et le secret statistique permet de cadrer les règles en matière de secret statistique du SSP. Il fait également partie du Code de Bonne Pratique (CBP) parmi 16 critères qui sont appliqués dans la démarche Qualité

et est donc contrôlé par l'Autorité de Statistique Publique (ASP) créé en 2008 pour assurer l'indépendance et le respect du CBP. En outre, un organisme, le CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) a également été créé afin de réguler et garantir la confidentialité des données et la transparence sur les données et outils utilisés par le SSP via le Règlement sur la Protection des Données (RGPD).

Le secret statistique garantit ainsi que les données prises sur les ménages et entreprises enquêtés ou pour lesquels on utilise les données administratives sont protégées et non divulguées : ainsi seuls des statistiques agrégées sont publiées, et il n'est pas possible de trouver ou déduire des données d'identité, économiques ou d'autres données sensibles d'un ménage ou une entreprise en particulier. Cela garantit également que chacun peut répondre aux enquêtes sans avoir peur que ses réponses soient utilisées pour des contrôles, financements ou autre.

Le secret statistique s'appuie sur de nombreuses règles : les données privées ne sont jamais stockées sur internet, mais sur un serveur privé du SSP (pour l'Insee, Toulouse et Osmo), et elles sont anonymisées via une table de hachage qui produit des Codes Statistiques Non Signifiants (CSNS) pour remplacer l'utilisation du NIR. Puis lors de la publication des données dans un tableau, il est fait en sorte qu'on ne puisse pas déduire les données d'une unité statistique du fait d'une cellule comportant trop peu d'unités (moins de 3 pour des entreprises, ou 1 unité qui représente plus de 85% de la valeur du total de la ligne) en indiquant une case dont la valeur est cachée, et en cachant potentiellement d'autres cases (secret statistique secondaire) pour éviter de déduire une cellule avec le total et les autres cellules. De même sur une carte avec des données corruguées, certaines zones seront échangées ou cachées.

Le secret statistique permet ainsi de garantir la protection et la non divulgation de données privées, et assure une meilleure qualité par la confiance des utilisateurs inquiets.

Question 4: La gestion du Répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) est une des missions de l'INSEE. Après avoir présenté son contenu et son utilité, vous en préciserez le processus d'alimentation ainsi que l'organisation mise en place au sein de l'institut pour assurer

Le Répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) est un des grands répertoires gérés par l'INSEE. Il identifie l'ensemble des personnes physiques nées en France et également les personnes physiques nées à l'étranger et décédées en France.

~~Une~~ Une des utilités principales du RNIPP est le processus d'attribution du NIR, autrement dit le numéro de sécurité sociale, pour les personnes nées en France.

Le RNIPP étant connecté à de nombreux organismes il permet également la mise à jour d'informations liées à l'état civil auprès de ces organismes (notamment en cas de décès par exemple pour la cessation des droits auprès des caisses nationales).

La troisième utilité du RNIPP est simplement la prise en compte d'informations statistiques liées à l'état civil des

individus. Ces informations statistiques sécurisées sont utiles pour d'autres services statistiques dans l'élaboration d'études permettant de mieux comprendre la population française.

Chaque personne présente au RNIPP est donc identifiée par son NIR (si elle est née en France), par un identifiant, par son état civil (nom, prénoms, date de naissance, lieu de naissance et filiation pour les personnes nées à l'étranger). L'alimentation du RNIPP se fait par l'application BRPP

(base de répertoire des personnes physiques) en collaboration étroite avec les services état civil des mairies.

Celles-ci envoient à l'INSEE, soit par papier, soit par voie dématérialisée, les bulletins d'état civil suivants : bulletins de naissance, de décès, de mariages, de PACS, de dissolutions de PACS, de mentions en marge (changement de nom, de sexe, mention de divorce par exemple). Certains bulletins doivent être envoyés dans des délais très précis. Par exemple les naissances doivent être transmises en 2LIR (puisqu'à l'INSEE attribue le numéro de sécurité sociale).

(à l'INSEE, ce sont les divisions sites Etat-civil qui gèrent ce répertoire avec l'appui du pôle RPD, basé à Nantes. Il existe six sites BRP en France : Reims, Dijon, Limoges, Clermont-Ferrand, Marseille et Rennes. Chaque site gère plusieurs départements et travaille donc avec les mairies pour obtenir les bulletins d'état civil dans les meilleurs délais (indicateurs de performance à respecter pour les naissances et décès). En général chaque division BRP est composée d'un chef, de l'adjoint au chef, de gestionnaires et d'un expert dématérialisation (qui aide les communes dans le processus

de dématérialisation des bulletins d'état civil, sachant que ceux-ci peuvent être transmis par le logiciel état civil de la commune, en SDFI ou par une plateforme mise en place par l'INSEE, Anrepnet).

On peut noter en 2024, la mise en place de Comedec, qui permet de recevoir de manière sécurisée les extraits de copie d'acte d'état civil par les mairies (ces actes ne pouvant pas être transmis par mail).

L'application BRPP est en prévision d'évolution. On peut également imaginer que la mise en production de Résit en 2025 (répertoire statistique des individus et des logements) pourrait avoir un impact sur les évolutions à venir de BRPP3.

Question 5

Le tableau présente la population des régions et les taux de variation annuelle de la population, en France, hors Mayotte, selon la géographie administrative au 1^{er} janvier 2024. Il a été établi par l'Insee, d'après les recensements de la population et l'état civil.

Avec ou sans l'Outre-Mer, le taux d'évolution annuel moyen de la population française entre 2016 et 2022 est de 0,35%. ^{En métropole, cette} Croissance est due, presque à parts égales, à ~~elles~~ des soldes naturels (+0,1% par an) et ~~des soldes~~ migratoires apparents ^{positifs} (+0,19% par an).

Parmi les treize régions métropolitaines, sept ont des taux d'évolution annuels moyens, supérieurs d'au moins 40% à la moyenne nationale ~~de~~ de 0,49% par an pour la Nouvelle-Aquitaine et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur jusqu'à 1,02% par an pour la Corse. Parmi ces sept régions, seules la région ~~de~~ Auvergne-Rhône-Alpes et la région Pays de la Loire ont des soldes naturels ~~positifs~~ supérieurs à 0,1%. Les autres ont des soldes naturels très faibles, voire négatifs. L'augmentation de leurs populations est donc due uniquement à des soldes migratoires apparents relativement importants, jusqu'à 1,16% par an pour la Corse. Ces régions attirent les habitants venus d'ailleurs en raison de leur géographie "le soleil", les montagnes, et surtout l'océan Atlantique et la Méditerranée.

À l'inverse, cinq régions connaissent des taux d'évolution annuels moyens très proches de zéro : les régions du Nord, ~~de l'E~~ du Nord-Est et du Centre. Pour trois d'entre elles, soldes naturel et migratoire apparent sont aussi proches de zéro. Le faible ~~#~~ ~~croissance~~ du solde naturel des Hauts-de-France est compensé par un solde migratoire négatif, et c'est l'inverse pour la région Bourgogne-Franche-Comté.

L'évolution annuelle moyenne de l'Île-de-France est comparable à celle de la moyenne nationale, celle de l'Outre-Mer est presque moitié moindre. Ces deux parties de la France doivent leurs croissances positives à leurs soldes naturels (respectivement $+0,77\%$ par an et $+0,85\%$ par an), alors que leurs soldes migratoires apparents sont nettement

négatifs (respectivement $-0,41\%$ et $-0,66\%$). Ce sont des régions où la natalité est plus importante que dans le reste de la France, mais d'où davantage d'habitants émigrent qu'il n'en arrive, pour des raisons différentes : le coût de la vie élevé en Outre-Mer, les taux de chômage importants, le manque d'établissements d'enseignement supérieur... ; le temps perdu dans les transports, ~~la chute~~ les prix élevés du logement en Île-de-France.

Ainsi la croissance annuelle moyenne de $0,35\%$ de la population française entre 2016 et 2022 résulte de situations très variées selon les régions. Certaines gagnent des habitants (la Corse par exemple), d'autres en perdent (la Bourgogne-Franche-Comté et les Hauts-de-France). Certaines doivent leur croissance uniquement

à un solde naturel relativement important (comme l'Île-de-France),
d'autres uniquement à un solde migratoire nettement positif (la
Bretagne par exemple, ou l'Occitanie), réévaluant le triptyque des
Français pour le soliel, la mer et la montagne.